

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 18 août 2008, à 19 h 15, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Guy Leclair, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jean-Marc Rochon.

Sont également présents M. Jacques Lemieux, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte à 19 h 55.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Le point 3 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Avis de motion pour un règlement d'emprunt relatif à des travaux de réparation d'un quai au port de Salaberry-de-Valleyfield » est retiré de l'ordre du jour.

**A-2008-08-036 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2008-08-422 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 03, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance spéciale du 18 août 2008.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier